

MUNICIPALITÉS  
Cap-Chat, Sainte-Anne-des-Monts, La Martre, Marsoui, Rivière-à-Claude, Mont-Saint-Pierre, Saint-Maxime-du-Mont-Louis,  
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine et les TNO de la MRC



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le dixième jour de juin deux-mille-vingt-cinq, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12649-06-2025

Fonds régions et ruralité, volet 2, approbation du rapport annuel d'activité 2025

CONSIDÉRANT l'Entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 - ``Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC`` intervenue entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie (la MRC) le 31 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT la disposition de la clause 40 de cette entente, la MRC doit adopter un rapport annuel d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 au plus tard le 30 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 du Fonds régions et ruralité, volet 2 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. approuve le rapport annuel d'activité pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2025 du Fonds régions et ruralité, volet 2 - *Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC* tel qu'il a été soumis.
2. publie ce rapport sur le site Web de la MRC et le transmet à la ministre des Affaires municipales, comme exigé à la clause 42 de l'Entente relative au Fonds régions et ruralité, volet 2 - ``Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC``.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(S) GUY BERNATCHEZ, PRÉFET  
(S) MARYSE LÉTOURNEAU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

*Copie certifiée conforme  
(Sous réserve de son approbation)  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 16<sup>e</sup> jour de juin 2025*

La directrice générale et greffière-trésorière,

Maryse Létourneau

Destinataire (s) : - M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC HG

c.c. - Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-très., MRC HG  
- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC HG  
- M. Jérôme Emond, directeur des ressources financières et greff.-très. adj., MRC HG